

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	3A MATE
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	CIN CELLIOSE
	Adresse	CHEMIN DE LA VERRERIE BP 58 69492 PIERRE BENITE FRANCE
Numéro de demande	BC-RB027612-53	
Type de demande	Demande de changement administratif (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2016-0004	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant (1)	CIN CELLIOSE
Adresse du fabricant	CHEMIN DE LA VERRERIE BP 58 69492 PIERRE BENITE FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	10 BOULEVARD DU POITOU 49 300 CHOLET FRANCE
	31 AVENUE ROBERT SCHUMANN 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON FRANCE

Nom du fabricant (2)	CIN VALENTINE SAU
Adresse du fabricant	RIERA SECA NUMERO 1 POLIGONO INDUSTRIAL CAN MILLANS 08110 MONTCADA I REIXAC BARCELONA ESPAGNE
Emplacement des sites de fabrication	RIERA SECA NUMERO 1 POLIGONO INDUSTRIAL CAN MILLANS 08110 MONTCADA I REIXAC BARCELONA ESPAGNE

Nom du fabricant (3)	CIN CORPORACAO INDUSTRIAL DO NORTE SA
Adresse du fabricant	AVENIDA D. MENDO N°831 APARTADO 1008 4471-909 MAIA PORTUGAL
Emplacement des sites de fabrication	AVENIDA D. MENDO N°831 APARTADO 1008 4471-909 MAIA PORTUGAL

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	DELTAMETHRINE
Nom du fabricant	BAYER BAYER VAPI PRIVATED LIMITED
Adresse du fabricant	BAYER HOUSE CENTRAL AVENUE, HIRANANDANI GARDENS POWAI MUMBAI – 400076 INDE
Emplacement des sites de fabrication	PLOT 306/3, 2 PHASE, GIDC GUJARAT VAPI - 396195 INDE

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Deltamethrin	S)- α -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,74 %

2.2. Type de formulation

Pâte à base d'eau formant un film (PA)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1 Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë de catégorie 1 Toxicité aquatique chronique de catégorie 1
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans...
Note	Les phrases « EUH 208 Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et un mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique » doivent apparaître sur l'étiquette du produit.

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1 Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Produit insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Acariens des poussières : <i>Dermatophagoides pteronyssinus</i> Stades adulte et larve</p> <p>Moustiques : genre <i>Culex spp</i>, <i>Aedes spp</i>, <i>Anopheles spp</i> Stade adulte</p> <p>Mouches : <i>Musca domestica</i>, <i>Stomoxys calcitrans</i> (à l'exception des logements d'animaux domestiques (centres équestres et chenils)) Stade adulte</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>A l'intérieur des habitations, des locaux commerciaux et le cas échéant de logements d'animaux domestiques (centres équestres et chenils). Cette peinture prête à l'emploi ne doit pas être utilisée dans d'autres bâtiments d'élevage, ni sur des surfaces qui pourraient être en contact avec des ustensiles à usage alimentaire, des denrées ou des boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.</p> <p>Peinture prête à l'emploi.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Le produit est appliqué sans dilution à l'aide d'un rouleau ou d'un pinceau. Le produit ne peut pas être appliqué par pulvérisation.</p> <p>Le produit ne doit être appliqué que sur une surface préalablement recouverte d'une sous-couche.</p>
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>100 g de produit / m² soit 1 L de produit pour 14 m² de surface à traiter.</p> <p>Durée de protection : 6 mois</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seaux en étain serts d'un couvercle de 2,5L et 10L, vernis à l'intérieur avec une résine de type époxy-phénolique.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'emploi recommandées et lire les instructions fournies.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population).
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité d'un traitement.
- Ne pas appliquer dans les installations hébergeant des chats ou d'autres espèces présentant une sensibilité particulière à la deltaméthrine.
- Ne pas utiliser en même temps qu'un traitement antiparasitaire vétérinaire contenant une substance de la famille de pyréthrinoïdes.
- Appliquer uniquement dans des bâtiments vides, en l'absence d'animaux.
- Ne pas appliquer sur des surfaces susceptibles d'être léchées par les animaux.
- Attendre le séchage complet des surfaces, avant de faire ré-entrer les animaux.
- Ne pas toucher les surfaces fraîchement traitées avant séchage complet.
- Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec des ustensiles à usages alimentaires, des denrées ou des boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente
- Ne pas laver le matériel contaminé sous l'eau courante.
- Un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application.
- Pour l'applicateur, porter un équipement de protection jetable (gants et vêtements de protection).
- Les surfaces traitées (murs et plafonds) ne doivent pas être nettoyés à l'eau. En cas de lavage occasionnel, ne pas évacuer les eaux de lavage dans les systèmes d'évacuation des eaux. Sur les murs nécessitant un lavage régulier, ne pas appliquer le produit à une hauteur inférieure à 1.50 m.
- Utiliser obligatoirement un système de récupération des eaux souillées et des boues de peinture résiduelles pour le nettoyage du matériel.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé, les boues de peinture résiduelles, ni les eaux de rinçage du matériel sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'ingestion : rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler le centre antipoison ou consulter un médecin. Lui montrer l'étiquette, l'emballage ou la notice du produit.
- En cas d'inhalation : mettre au repos et à l'air frais, si des symptômes respiratoires apparaissent, appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : ôter les vêtements imprégnés de produits. Rincer et laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de symptômes, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Contacter un ophtalmologue, notamment en cas de rougeur, de douleur, ou de trouble de la vue. Lui montrer l'étiquette, l'emballage ou la notice du produit.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

L'emballage, les résidus de peinture, le matériel contaminé non nettoyé et/ou les eaux et boues de rinçage doivent être éliminés dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de conservation: 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- En cas de constatation d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), l'autorité compétente devra en être informée par le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché.
- Il conviendra de soumettre, dans un délai de 1 an, des essais de terrain ou de semi-terrain sur des moustiques des genres *Anopheles* et *Aedes* afin de confirmer l'efficacité du produit sur ces cibles jusqu'à 6 mois après application.
- Il conviendra de recueillir des données de référence et de suivre les niveaux d'efficacité sur les populations dans des zones clés (au moins une enquête par an), de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active. Les informations issues des programmes de suivi de la résistance permettent de détecter les problèmes précocement, et donnent des informations pour une prise de décision adaptée.